

Condition générale de vente - Blach

Blach - Design Mobilier, vente de miroirs sur mesure.

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les relations contractuelles entre la société Blach (ci-après « le Vendeur ») et toute personne physique ou morale (ci-après « le Client ») souhaitant acheter un miroir sur mesure.

Toute commande implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes CGV.

2. Produits

Blach propose à la vente des miroirs réalisés sur mesure selon les spécifications communiquées par le Client (dimensions, forme, type de verre, finitions, etc.).

Les photographies, croquis, modélisations ou échantillons présentés par le Vendeur ne sont pas contractuels et n'ont qu'une valeur illustrative.

3. Commandes

La commande est validée uniquement après confirmation écrite (devis signé, bon de commande ou validation en ligne) et encaissement d'un acompte de 50 % du montant total.

Le Client est responsable de l'exactitude des mesures, dimensions et autres indications transmises. Toute erreur de sa part ne pourra engager la responsabilité du Vendeur.

Les commandes de produits sur mesure sont fermes et définitives : elles ne peuvent donner lieu à un droit de rétractation (article L221-28 du Code de la consommation).

4. Prix

Les prix sont exprimés en euros, toutes taxes comprises (TTC), sauf indication contraire.

Blach se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, mais le prix appliqué est celui en vigueur au jour de la commande.

5. Paiement

Le règlement s'effectue par virement, chèque, espèces .

Un acompte de 50% est exigé à la commande. Le solde doit être réglé avant la livraison / à la livraison.

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit, l'application de pénalités de retard calculées au taux légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € (article L441-10 du Code de commerce).

6. Livraison et installation

Les délais de fabrication et de livraison sont donnés à titre indicatif. Un retard ne saurait justifier l'annulation de la commande ni donner lieu à indemnisation.

La livraison est effectuée à l'adresse indiquée par le Client, qui doit vérifier l'accessibilité des lieux.

Le Client doit vérifier l'état des marchandises à réception et formuler toute réserve écrite sur le bon de livraison.

En cas d'installation par Blach, les conditions techniques (espace, support mural, etc.) doivent être conformes aux indications données au préalable.

7. Garantie

Les miroirs vendus par Blach bénéficient de la garantie légale de conformité (articles L217-4 et suivants du Code de la consommation) et de la garantie contre les vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil).

Toutefois, la garantie ne couvre pas :

- les défauts dus à une mauvaise installation par le Client,
- une utilisation anormale ou non conforme,
- des dommages causés par un choc, une humidité excessive ou un entretien inadapté.

8. Responsabilité

Blach ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, immatériels ou liés à un usage non conforme du produit.

La responsabilité du Vendeur est, en tout état de cause, limitée au montant de la commande.

9. Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée. À défaut, le litige sera porté devant les juridictions compétentes du ressort du siège social de Blach.

10. Médiation

Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, le Client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation pour résoudre un litige.

11. Données personnelles

Les informations collectées sont utilisées uniquement pour le traitement des commandes et la gestion de la relation commerciale. Elles ne sont ni vendues ni transmises à des tiers, sauf obligations légales.

Conformément au RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles en écrivant à heloise.b@blach-france.com